

Troisième réunion du Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements (du 7 au 10 octobre 2014)



Rapport

La troisième réunion du **Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements** (« le Groupe de travail ») s'est tenue du 7 au 10 octobre 2014 à Hong Kong, sous la présidence de M. David Goddard (QC). Le Groupe de travail était composé de 20 participants de 13 Membres¹.

Le Groupe de travail a chaleureusement remercié le ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong et le Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé de leur très généreuse hospitalité et de la mise à disposition des installations nécessaires au bon déroulement et au succès de la réunion.

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (« le Conseil ») lors de sa réunion d'avril 2014², le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en vue de la préparation de projets de dispositions à inclure dans un futur instrument. Le Groupe de travail est parti du principe que le futur instrument fonctionnerait en parallèle de la Convention Élection de for.

Le Groupe de travail a accompli des progrès considérables, discutant des approches envisageables pour les critères de reconnaissance et d'exécution des jugements en vertu de la Convention. Un certain nombre de documents et de propositions élaborés par différents experts, diffusés en préparation de la réunion et pendant la réunion, ont été discutés de façon approfondie. Le Groupe a restreint l'éventail d'options possibles concernant les critères de reconnaissance et d'exécution des jugements, et les travaux menés lors de la réunion ont été axés sur deux options principales. Le Groupe de travail a établi des propositions visant à donner effet aux approches suggérées. Un certain nombre de dispositions ont fait l'objet d'un consensus, qui a donné lieu à une rédaction plus détaillée.

Le Groupe est convenu que les travaux de l'intersession devraient se concentrer sur l'avancement des documents de travail en projet relatifs aux critères de reconnaissance et d'exécution des jugements, de façon à approfondir la discussion lors de la prochaine réunion.

Le Groupe de travail entend poursuivre sa progression lors de sa prochaine réunion, prévue du 2 au 6 février 2015 à La Haye. Le Groupe de travail en rendra ensuite compte au Conseil dans les meilleurs délais.

HONG KONG, le 10 octobre 2014

¹ Membres ayant participé à la réunion : Allemagne, Australie, Brésil, Chine, Chypre, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Union européenne.

² Le Conseil avait donné au Groupe de travail le mandat de « préparer des propositions à soumettre pour examen à une Commission spéciale concernant des dispositions à inclure dans un futur instrument relatives à la reconnaissance et l'exécution des jugements, comprenant des filtres juridictionnels » (Conclusions et Recommandations adoptées lors de la réunion du 17 au 20 avril 2012 du Conseil, para. 17). Lors de sa réunion de 2014, « [l]e Conseil a souligné l'importance de ce projet et a salué les progrès considérables réalisés par le Groupe de travail lors de sa réunion de février 2014. Il a invité le Groupe de travail à poursuivre ses travaux en suivant la voie proposée dans le Rapport de cette réunion (annexé au Doc. pré-l. No 7), qui comprend une suggestion de plan détaillant les prochaines étapes nécessaires à l'élaboration d'une Convention dans le domaine. Le Bureau Permanent en rendra compte au Conseil en 2015. » (Conclusions et Recommandations adoptées lors de la réunion du 8 au 10 avril 2014 du Conseil, para. 6).